

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 91 (1965)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA)
de la Section genevoise de la SIA
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'EPF (Ecole poly-
technique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: D. Bonnard, ing.

Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.

Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, 1000 Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse Fr. 40.—	Etranger Fr. 44.—
Sociétaires	» » 33.—	» » 2.50
Prix du numéro	» » 2.—	» » 2.50

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° 10 - 5775, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 335.—
1/2 »	» 200.—
1/4 »	» 102.—
1/8 »	» 52.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. 1000 Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour la construction du temple de la Servette.

Société genevoise des ingénieurs et des architectes: Rapport d'activité.

Bibliographie. — Les congrès. — Carnet des concours.

Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE DE LA SERVETTE

Extraits du règlement

L'Eglise nationale protestante de Genève ouvre un
concours de projets pour l'étude du temple de la Ser-
vette.

Ce bâtiment est situé sur le territoire de la commune
du Petit-Saconnex.

Ce concours est réservé:

- aux architectes genevois et confédérés, de confes-
sion protestante, domiciliés dans le canton et y exer-
çant une activité professionnelle en qualité de pro-
priétaire d'un bureau avant le 1^{er} janvier 1963;
- aux architectes étrangers répondant aux mêmes
conditions, mais avant le 1^{er} janvier 1961;
- dans le cas d'association d'architectes, tous les asso-
ciés doivent être protestants et l'un d'eux au moins
doit répondre aux conditions prévues plus haut.

Le concours est soumis aux principes de la SIA et de
la FAS, normes n° 152/1960.

Le jury est composé de:

- MM. Ch. Jornot, président, délégué de l'Eglise, Genève;
le pasteur J. Frisch, délégué de la paroisse;
le pasteur J.-D. Sauvin, délégué suppléant de la
paroisse;
J.-C. Roy, délégué de la paroisse;
J. Favre, architecte, Lausanne;
P. Waltenspuhl, architecte, Genève;
L. Payot, architecte, Genève;
C. Grosgrin, architecte, Genève;
A. Billaud, architecte, Genève, suppléant.

Une somme de 12 000 fr. est destinée à l'attribution des
prix.

Les projets doivent être établis en tenant compte rigou-
reusement des lois et règlements genevois en matière
de construction.

Extrait du programme

Deux sanctuaires A et B situés dans le même corps de
bâtiment doivent permettre de célébrer simultanément
des cultes séparés (parents et enfants).